



Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

Délibération N° 20

Objet : Budget rectificatif 2021

Exposé des motifs :

Après avoir entendu :

- la présentation du budget rectificatif 2022,
- le rapport du Président de la Commission des Finances,

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes du budget rectificatif 2022 tels qu'ils vous ont été présentés, avec un résultat net comptable déficitaire de 497.585,00 €.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq